

Décision Générale colonial

Décision n° n°9 Allocation.

n°9

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 18 novembre 1927
Numéro JO n° 372 du 30/11/1927	Date du numéro 30 novembre 1927

TEXTE INTÉGRAL

une somme de 500 francs à impuler sur le
chapitre 2, article 2, du budget en cours, est allouée à l'ogaz Hussein Roblé Issa à titre de contribution aux frais des funérailles
de l'ogaz Ouais.